

DOSSIER DE PRESSE

Visite du Marché de Rungis. 24 septembre 2026



***Plus de deux ans après le lancement du contrat,
le Marché de Rungis accélère la valorisation de ses déchets avec
SUEZ.***

Depuis le 1er janvier 2024, la SEMMARIS, qui gère le Marché international de Rungis, a confié à SUEZ la collecte, le tri et la valorisation de plus de 75 % des déchets produits sur le site. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie RSE du Marché de Rungis, qui vise notamment à réduire son empreinte environnementale. Celle-ci se déploie à horizon 2035, avec l'ambition pour Rungis de devenir une Cité de l'Alimentation durable, en positionnant le Marché au cœur des dynamiques d'innovation des filières alimentaires. Elle repose sur trois piliers : renouveler les infrastructures, repenser les filières et réinventer les coopérations alimentaires.

C'est dans ce cadre que **SUEZ accompagne la SEMMARIS, pour accélérer la valorisation de ses déchets**. En deux ans, les moyens engagés par SUEZ aux côtés de la SEMMARIS ont permis de **faire progresser le taux de valorisation matière des déchets du Marché de 33 % à 48 % en 2025, avec un objectif de 60 % d'ici 2028**.

Sur les **234 hectares du Marché de Rungis**, plus de **100 tonnes de déchets sont générées chaque jour** par les activités des **1 198 entreprises** présentes sur le site. Biodéchets, cartons, bois, plastiques : pour en valoriser davantage, SUEZ agit sur l'ensemble de leur parcours, **du tri à la source jusqu'à leur orientation vers les filières de recyclage et de valorisation**.

- **Mieux trier à la source** : SUEZ accompagne les professionnels avec des équipements et une signalétique adaptée à chaque activité et des actions de sensibilisation. **13 ambassadeurs du tri** sont mobilisés au plus près des grossistes. **L'organisation du parcours des déchets a été également repensée pour mieux séparer les différents flux et capter davantage de matières valorisables**.
- **Transformer un maximum de déchets en ressources**. En 2025, **5 800 tonnes de carton, 2 900 tonnes de bois et 335 tonnes de plastique** ont été triées et orientées vers leurs filières de valorisation.
- **Accélérer la valorisation des biodéchets : +40 % en un an. Les biodéchets sont aujourd'hui valorisés, par compostage et méthanisation**. Ce changement contribue directement à réduire l'impact carbone du Marché, le compostage permettant le retour au sol de la matière organique, la méthanisation de produire une énergie renouvelable qui se substitue à une énergie fossile. La production de gaz renouvelable (45 GWh) équivaut à la consommation de 3 750 logements (en consommation gaz chauffage, eau et cuisson) et évite l'émission de 8 460 tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre.
 - **Les invendus alimentaires non commercialisables sont orientés vers le compostage**. En 2025, **3 160 tonnes de marchandises ont été compostées**.
 - Dans les **12 pavillons fruits et légumes**, des bennes dédiées et des ambassadeurs accompagnent les grossistes pour améliorer le tri à la source. Depuis 2024, SUEZ a également étendu progressivement la collecte à de nouveaux gisements, notamment les entrepôts et les restaurants. **2 807 tonnes de biodéchets ont été valorisées en méthanisation en 2025, contre 1 733 tonnes en 2024**, permettant de produire du biogaz et du digestat.
- **Réduire l'empreinte environnementale du transport des déchets**. Au-delà de l'amélioration du tri et de la valorisation, SUEZ agit également sur l'impact de la collecte en décarbonant progressivement sa flotte. **En 2025, 5 camions de collecte 100 % électriques ont été mis en service**, accompagnés de bornes de recharge dédiées, tandis qu'un camion GNV est spécifiquement consacré à la collecte des biodéchets.



Le Marché de Rungis représente un écosystème essentiel pour l'approvisionnement alimentaire des Français, s'étendant sur 234 hectares à proximité de Paris. **Chaque année, 3 millions de tonnes de produits y sont échangées, permettant de nourrir quotidiennement 18 millions de consommateurs en France.** En Île-de-France, près de 60 % des denrées alimentaires fraîches proviennent de ce Marché.

Quotidiennement, plus de 100 tonnes de déchets sont générées par l'ensemble des activités du marché, incluant spécifiquement des biodéchets ainsi que des emballages en carton, bois ou plastique.

Depuis le 1er janvier 2024, la SEMMARIS, qui gère le Marché international de Rungis, a confié à SUEZ la responsabilité de l'organisation de la collecte et de la valorisation de plus de 75 % des déchets.

Dans le cadre de ce contrat, SUEZ **déploie des solutions de sensibilisation, renforce le tri et la valorisation des déchets et optimise leur collecte.** Ce partenariat s'inscrit dans **la stratégie RSE du Marché de Rungis** qui vise à réduire **son empreinte environnementale**. Ce contrat d'un montant de 31 millions d'euros est prévu pour une durée de 7 ans.

Retour sur plus de deux années de collaboration pour optimiser la prévention, le tri et la valorisation des emballages et des biodéchets

1. Prévention, tri et valorisation des déchets

Pleinement associée à l'atténuation de l'empreinte écologique du Marché de Rungis, **SUEZ s'engage à ses côtés à réduire les quantités de déchets dès leur origine. Cette conviction est au cœur de sa stratégie de gestion des déchets, qui inclut la prévention, l'amélioration continue du tri et la décarbonation.**

- Les équipes SUEZ accompagnent les 1 198 entreprises installées à Rungis pour recycler leurs emballages, à travers la sensibilisation aux bons gestes de tri et la régularité des collectes ; le contrat prévoit l'affectation d'un ambassadeur du tri sur le site du MIN de Rungis pour :
- Identifier les bâtiments ou sites sur lesquels des actions sont nécessaires pour améliorer la valorisation des déchets,
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers dans les bâtiments, des visiteurs, et tout acteur présent sur le MIN,
- En 2025, SUEZ a mis en service 5 camions de collecte 100 % électriques, et un camion de biodéchets qui fonctionne au GNV.



Ce contrat avec la SEMMARIS illustre les solutions SUEZ pour accompagner les entreprises dans la valorisation des déchets :

- Déploiement du **tri à la source**
- **Audit** des zones où sont produits les matières valorisables
- **Sensibilisation** des grossistes
- **Application du management visuel** : signalétique, guides de tri, couleurs de bacs
- **Amélioration continue** : caractérisation des contenants, repérage des erreurs de tri, plans d'action ciblés.

- **Des déchets davantage recyclés et valorisés**

En 2022 et 2023, avant le démarrage du contrat, 33% des déchets produits sur le Marché de Rungis étaient valorisés (valorisation matière). Fin 2025, la part des déchets valorisés est montée à 48 %. Les efforts sont en cours pour atteindre un objectif de 60 % de valorisation, tel que stipulé dans le contrat et conformément aux ambitions de la stratégie RSE du Marché de Rungis.

Sur le centre de tri, POINT A présent dans l'enceinte du MIN :

En 2025, 5 800 tonnes de cartons ont été triés et conditionnés soit une augmentation de 140 T vs 2024 et ensuite expédiés aux papetiers pour être recyclés.

En 2025, 2 900 tonnes de bois provenant des cagettes ont été valorisées. Ce matériau est ensuite recyclé pour fabriquer des panneaux de particules, qui sont utilisés dans les domaines de la construction et de l'ameublement, ou pour produire des granulés destinés aux chaudières à biomasse.

En 2025, le tri a permis de traiter 335 tonnes de plastiques. Depuis le lancement du contrat avec SUEZ, les films alimentaires et les housses d'emballage, y compris les films de suremballage, les films de palettes, les emballages de boissons et les sachets en polyéthylène basse densité (PEBD), ainsi que les cagettes en plastique, sont désormais valorisés et inclus dans le processus de tri pour le recyclage.

Cette matière est ensuite commercialisée auprès des plasturgistes pour une nouvelle utilisation.

- **Des progrès significatifs dans la valorisation des biodéchets**

Au cœur du premier marché mondial, les flux de fruits et légumes font l'objet d'une attention particulière. En 2023, avec 1,2 millions de tonnes, les fruits et légumes représentent 70% des arrivages sur le Marché.

Une stratégie globale, combinant solidarité et valorisation, y est déployée pour donner une seconde vie à chaque ressource organique. Engagée dans la réduction du gaspillage, la SEMMARIS s'appuie sur des acteurs clés. L'association **Le Potager de Marianne**, installée sur le Marché et soutenue par la SEMMARIS, récupère les invendus des grossistes pour les distribuer aux structures d'aide alimentaire et aux épiceries solidaires du réseau ANDES. De plus, 40 associations d'aide alimentaire disposent d'un accès gratuit au MIN pour collecter directement leurs denrées auprès des professionnels. En 2025, 1 044 tonnes de produits ont ainsi été sauvées grâce aux dons.

Pour les denrées et résidus qui ne peuvent pas être sauvés ou consommés, SUEZ collecte séparément ces biodéchets pour les valoriser en biométhane dans un méthaniseur ; le résidu, appelé digestat, est ensuite épandu comme amendement organique. La matière organique retourne à la terre.



Depuis le 1^{er} juillet 2024, SUEZ assure la collecte des biodéchets produits sur le Marché de Rungis (invendus pavillon Fruits et légumes, déchets restaurants du MIN, déchets végétaux du pavillon Horticulture et décoration), ce qui correspond à environ 2400 tonnes par an.

Mise en place en septembre 2018, la collecte des biodéchets issus des opérations d'agrégage des pavillons de fruits et légumes a enregistré une hausse de plus de 30% par rapport à la moyenne des années antérieures, 2 037 tonnes versus 1 566 tonnes par an (moyenne 2024-2000), soit une augmentation de 38 tonnes par mois en moyenne.

Depuis le 1^{er} mai 2024, SUEZ met en place progressivement la collecte les biodéchets issus des opérations d'agrégage des entrepôts présents sur le marché de Rungis.

En complément, depuis le 1^{er} septembre 2024, SUEZ **collecte les biodéchets des 20 restaurants présents sur le marché de Rungis**, après les avoir préalablement formés au tri à la source.

Ainsi en 2025, 2807 tonnes de biodéchets provenant des pavillons de fruits et légumes, des restaurants du marché et des invendus alimentaires ont été valorisées. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de la loi AGECE, qui impose le tri des biodéchets à tous les producteurs, entreprises, collectivités et particuliers.

2. Mieux trier les déchets pour mieux les valoriser

Le marché de Rungis, c'est 1 198 entreprises qui vendent à l'année 3 millions de tonnes de produits, alimentaires et non-alimentaires. Pour améliorer le tri à la source, il était indispensable de les engager dans cette démarche. Pleinement conscientes des enjeux RSE, les entreprises s'organisent. Depuis janvier 2025, sous l'impulsion de la SEMMARIS, celles-ci ont lancé un « collectif des acteurs engagés » afin, notamment, de mutualiser les réflexions sur les problématiques partagées pour créer une dynamique positive autour des sujets RSE. Chaque mois, les membres se retrouvent en atelier ou en conférence sur différents sujets (bilan carbone, stratégie RSE, REP emballages, achats responsables, Décret Tertiaire, inclusion, diversité, etc.).

Parallèlement à cette démarche, dans le cadre de son contrat, SUEZ a mis en place un programme de sensibilisation de l'ensemble des parties-prenantes au tri qui s'articule autour de :

- La mobilisation du Responsable de Contrat et de l'Adjoint au Responsable de site, qui se déplacent auprès des grossistes, les conseillent pour réaliser des **audits complets de la**

production de déchets et emballages. Ils proposent des pistes d'amélioration, dont l'installation de matériel adapté aux quantités de biodéchets ou emballages générés par l'activité.

- L'installation d'une signalétique « Dans ce pavillon je trie »
- **La distribution de guides de tri des déchets alimentaires et non alimentaires** personnalisés pour chaque type d'activité, viandes, fruits et légumes
- Les suggestions de nos « ambassadeurs de tri » qui accueillent les déchets des grossistes dans les locaux de réception des déchets dans le secteur Fruits et légumes, ainsi que dans le secteur Horticole et des produits laitiers, POINT E et centre de tri POINT A.
- L'organisation d'ateliers de sensibilisation, d'événements thématiques et de formations certifiantes, dirigés par les experts en recyclage de SUEZ, s'adresse aux professionnels du Marché de Rungis.

Un parcours des déchets rationalisé pour une plus grande efficacité

En complément des efforts de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, les équipements et les méthodes de tri ont été améliorés pour accroître l'efficacité du traitement.

Les biodéchets : les biodéchets sont traités de manière distincte, ils sont collectés, traçés et évacués vers un exutoire externe, pour être méthanisés.

Le centre de tri (point A), où les camions de collecte déposent les emballages, a été réorganisé pour renforcer la séparation des déchets (bois, plastique et cartons). En plus du tri effectué dans les pavillons, un sur-tri est réalisé pour maximiser la récupération des matières recyclables.

La déchetterie (point E) a été optimisée pour faciliter la réception des emballages préalablement triés (bois, plastique et carton). Les ambassadeurs de tri guident les apporteurs vers les bons convoyeurs, ce qui leur permet de gagner du temps et nous aide à effectuer un pré-tri.

Le centre de valorisation énergétique (UVE RIVED) reçoit les déchets souillés non valorisables ainsi que les refus de tri et tout ce qui n'est pas recyclable.



La déchetterie (Point E)

3. Hygiène et propreté des espaces de gestion des déchets

SUEZ est garant du haut niveau de propreté et d'hygiène des espaces de collecte, enjeu majeur d'un site alimentaire. Une organisation rigoureuse des collectes des bacs a été mise en place pour répondre aux attentes de la SEMMARIS, exigeant une conteneurisation efficace des déchets :

- **100 % des bacs sont pucés** et les camions de collecte sont tous d'un système embarqué sur lève conteneur d'identification des puces permettant un suivi précis.

Un numéro de portable pour chaque secteur a été mis en place afin de pouvoir informer par SMS de façon automatique les pavillons dont la collecte serait retardée, d'abord de l'existence d'un retard, puis lorsque la collecte reprend du retard pris sur l'heure normale de passage.

- **Dans les pavillons**, les agents SUEZ sont équipés d'un smartphone, avec lequel ils pointent désormais leur présence, au début et à la fin de chaque prise de poste. Ceci permet de remplacer les absences ou retard pour un meilleur service client. Chaque trimestre, 100% des 2 800 bacs de collecte des déchets distribués sur le Marché de Rungis sont lavés, désinfectés, rincés.



47 collaborateurs SUEZ travaillent sur le Marché de Rungis pour la collecte des déchets et le transfert vers le centre de tri, la gestion du centre de tri et de la déchetterie et la sensibilisation des grossistes au tri des déchets (ambassadeurs de tri).

NB : par ailleurs, afin de participer à la réduction de ses déchets, la SEMMARIS a initié une démarche de pollueur-payeur.

Contacts médias

SEMMARIS

Adeline Mateus – adeline.mateus@semmaris.fr – 06 64 46 29 03

SUEZ :

suez.media@suez.com

06 32 18 39 54